

*Commission  
Rapport du 29 janv 1968  
M. Meunier  
M. Lecoq  
M. Lecoq  
M. Lecoq*

AFFAIRE N° 38. - Contrat d'honoraires à passer avec le Cabinet BOSSI  
pour les études et la surveillance des travaux de construction du Groupe des  
Travaux de la Vallée (à la demande de 10 classes).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Messieurs, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec le CABINET BOSSI, Architecte, un contrat d'honoraires pour les études et la surveillance des travaux de construction d'un groupe scolaire de 20 classes à CHAMP FLEURI (sur le terrain Boyer Magnan de Bellevue).

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont déjà inscrits au Chapitre 303, article 2103-41 du Budget Prévisionnel communal de 1968, à concurrence de 4/10.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, ainsi la voix de M. CHANE KOUR qui s'est abstenue.